

Demande de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur la demande suivante de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 2 octobre 2023 à 19 h, à savoir :

- Pour le lot 6 100 977 du cadastre du Québec, situé au 4, chemin Champêtre, afin de maintenir l'implantation d'un bâtiment accessoire à 0,75 mètre de la limite de propriété latérale, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 3 mètres de toutes limites de propriété pour l'implantation d'un bâtiment accessoire sur un immeuble situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Le 12 septembre 2023
(U-2023.444)

M^e Jasmine Bigras, greffière par intérim

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.
For further information: 450 562-3781, ext. 211.*